



Association de gestion et de comptabilité, notre partenaire APODIS est un spécialiste de l'accompagnement au quotidien des TPE et PME dans le domaine de la comptabilité, de la paye et du conseil.

Pour tout renseignement appelez le **05.61.99.52.23** ou adressez votre demande par mail à **a.anseur@apodis.org**

MISSION COMPTABLE

BNC 2035 = 2 formules

CENTRALIS

Ce service vous convient si vous souhaitez vous décharger totalement de la saisie de vos écritures comptables et de l'établissement de votre déclaration 2035.

Tarifs pour un chiffre d'affaires n-1 :

De 0 à 25 000 €	699 € TTC
De 25 001 à 50 000 €	799 € TTC
De 50 001 à 90 000 €	899 € TTC
De 90 001 à 120 000 €	999 € TTC
+ de 120 000 €	1 099 € TTC

Supplément pour société d'exercice : + 225 € TTC par associé à partir du deuxième,
Majoration de 25% par compte bancaire mixte et professionnel multiples
Gestion de la TVA : + 385 €

DUO

Ce service vous convient si vous saisissez vos écritures journalières et vous nous adressez tous les trimestres votre comptabilité et vos extraits de compte bancaire. Nous établissons votre déclaration 2035

Tarifs pour un chiffre d'affaires n-1 :

De 0 à 25 000 €	269 € TTC
De 25 001 à 50 000 €	369 € TTC
De 50 001 à 90 000 €	469 € TTC
De 90 001 à 120 000 €	569 € TTC
+ de 120 000 €	669 € TTC

Supplément pour société d'exercice : + 120 € TTC par associé à partir du deuxième,
Majoration de 25% par compte mixte et professionnel multiples

SCM = 2 formules

CENTRALIS

Saisie directe des pièces comptables
Etablissement de la déclaration fiscale 2036

390 € TTC⁽¹⁾

CENTRALIS avec AGO d'approbation des comptes

Réunion de l'assemblée générale ordinaire
Rédaction de l'assemblée générale ordinaire annuelle
Rapport de gestion et rapport spécial
Tenue de registre d'assemblée

560 € TTC⁽¹⁾

¹ : jusqu'à trois associés et au-delà 98 € TTC par associé supplémentaire

SCI local professionnel = 2 formules

CENTRALIS

Assistance aux obligations déclaratives
(saisie et établissement du compte de résultat et des déclarations fiscales n° 2072)
Réalisation de l'assemblée générale ordinaire annuelle

490 € TTC

CENTRALIS TVA

Idem ci-dessus + déclarations périodiques et annuelle de TVA

690 € TTC

Autres SCI

Avec immeuble d'habitation, et/ou soumise à l'impôt sur les sociétés, etc...

Sur devis

Toutes autres prestations comptables

SARL, SAS, Société d'Exercice Libéral, ...

Sur devis

MISSION CONSEIL FISCAL

Déclaration de revenus des personnes physiques (2042)

À quoi ça sert ? 3 bénéfices principaux pour vous :

- Vous transmettez à l'administration fiscale les données exactes,
- Vous êtes rassuré quant à l'exhaustivité et à l'exactitude des données transmises,
- En vous conseillant sur les options à privilégier, nous optimisons votre impôt final tout en respectant scrupuleusement la législation

Comment ça marche ?

Nous recensons auprès de vous les informations utiles à l'établissement de votre 2042,

Nous établissons ensuite votre déclaration au vu des éléments communiqués et nous étudions les éventuelles opportunités d'optimisation fiscale,

Nous vous communiquons le décompte définitif de l'impôt sur le revenu et les prélèvements sociaux.

Combien ça coûte ?

125 € TTC pour une déclaration de revenus S sans annexe,

320 € TTC pour une déclaration de revenus avec 2042 C et 2044 (revenus fonciers),

430 € TTC pour une déclaration complexe avec 2042 C + 2044 + 2074 et/ou 2047

Optimisation des locaux professionnels

Nous étudions les différentes options juridiques, fiscales et de financement adaptées au projet :

- Inscription au registre des immobilisations ou pas,
- Achat en direct ou par une SCI,
- Option d'imposition sur le revenu ou sur les sociétés...

Comment ça marche ?

Nous réalisons une analyse approfondie de votre situation professionnelle et personnelle et rédigeons une préconisation argumentée (écrit).

Combien ça coûte ? À partir de 320 € TTC hors contexte spécifique.

Gestion fiscale du patrimoine

Votre activité se développe, les résultats sont au rendez-vous et vous souhaitez constituer ou développer un patrimoine personnel pour assurer votre avenir

À quoi sert la prestation « gestion fiscale du patrimoine » ? À choisir les meilleures solutions patrimoniales correspondant à vos objectifs et dans une logique d'optimisation fiscale.

Comment ça marche ?

Tous les ans, avant le dépôt de votre déclaration de revenus (2042), nous étudions les mécanismes vous permettant de « maîtriser » la pression fiscale. Les décisions doivent en effet être prises tôt dans l'année pour un effet significatif en n+1. Une autre rencontre est programmée à l'automne pour un point des décisions prises et des actions à mener en relation avec vos conseillers habituels

Combien ça coûte ? À partir de 420 € TTC

Déclaration ISF (Impôt Sur la Fortune)

À quoi ça sert ? 2 bénéfices principaux pour vous :

- Vous vous assurez de la fiabilité de la déclaration transmise notamment en ce qui concerne la valorisation complexe du patrimoine,
- En respectant scrupuleusement la législation, vous vous mettez à l'abri des conséquences d'une non déclaration ou d'une déclaration erronée (trop versé ou redressement fiscal ultérieur)

Comment ça marche ?

*Entretien et recensement de tous les biens,
Rédaction et transmission aux impôts,
Restitution lors d'un entretien (calcul du montant d'ISF)*

Combien ça coûte ? À partir de 320 € TTC pour un patrimoine non diversifié (résidence principale et placements financiers)
Sur devis pour un patrimoine complexe (immobilier + emprunts + dettes)

Consultation d'Expert-conseil

C'est la réponse à une demande de conseil sur une problématique précise (hors prestations annuelles)

Comment ça marche ?

Vous êtes confronté à un problème et voulez prendre du recul et avoir un conseil éclairé sur une décision en matière de Fiscalité, Gestion ou Transmission de patrimoine.

Sur la base des éléments transmis et après consultation de la législation, l'expert-conseil envoie des conclusions écrites

Combien ça coûte ? À partir de 99 euros TTC pour une heure comprenant opération, recherches et recommandations.

ETABLISSEMENT DES BULLETINS DE PAIE

- 1 salarié : 46 € TTC par mois,
 - 2 salariés : 72 € TTC par mois,
- A partir de 3 salariés : 72 € par mois + 26 € par mois par salarié au-delà de 2 (TTC)

Détail de l'offre « bulletin de paie »

- La déclaration d'embauche et l'affiliation aux caisses,
- L'établissement du bulletin de paie,
- DSN, Taxe d'Apprentissage, Formation Professionnelle

MISSION CONSEIL SOCIAL

Nature des travaux	Tarifs TTC
Contrat de travail	85 à 170 €
Contrôle du contrat de travail rédigé par le client	85 €
Avenant	45 à 85 € selon complexité
<u>Rupture du contrat de travail :</u>	
- Courrier démission ou départ à la retraite	50 €
- Procédure Licenciement	A partir de 340 €
- Procédure Rupture conventionnelle	340 €
Conseil divers (exemple : aide à l'embauche...)	96 € de l'heure